

En octobre de la même année on procéda au renouvellement du Traité d'accession au Zollverein. Mais de nouveau et au préalable le gouvernement luxembourgeois eut à combattre les pires prétentions de la Prusse qui voulait obtenir l'évincement de la Compagnie de l'Est de l'exploitation de nos chemins de fer et son remplacement par qui l'on devine. Cet objet ne fut pas atteint, du moins provisoirement. Heureusement l'abolition de la loi de faveur, qui rompit les dernières relations qui unissaient les Luxembourgeois à leurs amis belges, fut compensée par une des clauses du traité conclu entre la Belgique et l'Union douanière allemande et qui concernait l'importation de combustible en franchise de droits d'entrée. (45)

Dans la question des duchés de Slesvig-Holstein (1863/64), Guillaume III, son ministre à la Diète DE SCHERFF et le gouvernement luxembourgeois marchaient de front. Ils refusaient de s'associer aux mesures de coercition proposées contre le Danemark et partageaient les sympathies que l'on éprouvait surtout au Luxembourg pour cette nation, qui luttait avec tant de courage contre les dangers qui la menaçaient. « Il semblait d'ailleurs écrit SERVAIS, que ces dangers pouvaient aussi devenir ceux du Grand-Duché, dont le souverain, portant une couronne étrangère aussi bien que celui des deux duchés danois, pouvait être considéré comme un obstacle à la réalisation des vœux du patriotisme allemand, qu'il faudrait écarter. » (45 bis)

En mars 1866 THORBECKE, qui était de nouveau au pouvoir depuis 1862, fut remplacé par VAN ZUYLEN. Pendant le second ministère Thorbecke l'antagonisme entre le roi et le chef du parti doctrinaire s'approfondit, Guillaume III défendant avec tenacité ses privilèges et Thorbecke essayant à ramener le pouvoir royal à une espèce de présidence héréditaire. Il est significatif qu'en cette controverse le peuple néerlandais demeura dans la tradition en prenant fait et cause pour le chef de la maison d'Orange. (46 bis)

Pendant la guerre qui éclata en 1866 entre la Prusse et l'Autriche au sujet du butin (Slesvig-Holstein), le Luxembourg-Limbourg resta neutre « avec le consentement » (46) du roi de Prusse et de BISMARCK qui présidait le ministère prussien depuis 1862. L'année 1866 vit également la dissolution de la Confédération germanique, sérieusement ébranlée depuis la guerre du Danemark de 1864. C'est cette dissolution qui engagea Guillaume III à donner des ordres exprès au gouvernement luxembourgeois pour contester à la Prusse, et cela en due forme, le droit de tenir encore garnison à Luxembourg. (47)

A la Cour de La Haye continuait à régner à l'égard de la Prusse une méfiance qui contrastait avec l'insouciance inqualifiable des Tuileries. Nous en voulons pour preuve cette lettre que la reine SOPHIE adressa à NAPOLEON III après que celui-ci eut fait attribuer la Vénétie à l'Italie, qui venait d'être battue à Custozza (24. 6. 1866)